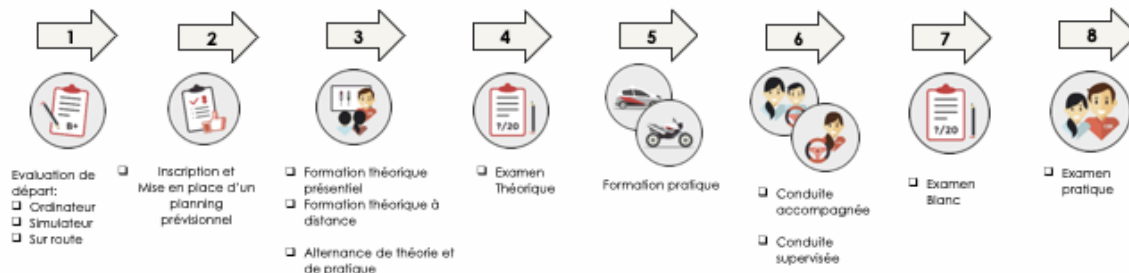


PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
 Prénom :
 Type de permis :



COURS RECOMMANDÉS

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER)	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : - en ville - en rase campagne - sur autoroute - par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...) - de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**

CRITÈRE 3.1 et 2.2 DU LABEL DE L'ETAT

NOM DU CER ADRESSE

	HORAIRES DES COURS DE CODE *		HORAIRES DES TESTS DE CODE		HORAIRES DES COURS DE CONDUITE	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MAR.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MER.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
JEU.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
VEN.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00
SAM.	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00	10h00 – 12h00	14h00 – 18h00

*Les cours de code sont dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

CRITÈRE 3.1 DU LABEL DE L'ETAT